

P R E A V I S No 69

Réfection de la dalle sur la Mèbre
entre la rue de Lausanne et la rue de la Mèbre
(2^{ème} étape)

Renens, le 16 janvier 2006

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la réfection de la dalle sur la Mèbre, entre la rue de Lausanne et la rue de la Mèbre. Il fait suite au préavis No 42 du 12 mars 1996, accepté par le Conseil communal, pour la première étape des travaux.

Introduction

La Mèbre, qui traverse la Ville de Renens du Nord au Sud, a été voûtée dans un premier temps lors de la construction de la Gare en 1900, sous le faisceau des voies CFF, pratiquement sous le passage du 1^{er}-Août. Ce tronçon a été réalisé en maçonnerie de pierres naturelles, en forme de voûte, afin de résister aux grandes charges dues à sa position en profondeur. Cette partie est en parfait état d'entretien et ne montre aucun signe de dégradation.

Une deuxième étape de voûtage a été réalisée entre 1910 et 1915, depuis les voies CFF, en direction Nord.

Ce tronçon, fortement dégradé aujourd'hui, a fait l'objet d'une première partie de remise en état en 1996. Il est temps de réfectionner la deuxième partie et d'autant plus opportun d'engager ces travaux maintenant du fait de la nouvelle construction d'un immeuble à la rue de la Source. La démolition des anciens bâtiments étant pratiquement terminée, les accès pour entreprendre la réfection de la dalle s'en trouvent simplifiés. Le report de ces travaux dans le futur engendrerait des surcoûts, voire l'impossibilité de les réaliser avec les conséquences graves que cela pourrait avoir.

Buts du projet de réfection

Lors d'une visite à l'intérieur du voûtage, le service d'entretien Mèbre-Sorge a constaté une aggravation de l'état de la dalle de la Mèbre sur les parties non réfectionnées entre la rue de Lausanne et la rue de la Mèbre. Suite à ce constat et au projet d'une nouvelle construction à la rue de la Source, un mandat d'étude a été octroyé au même bureau d'ingénieurs qui avait effectué la première étape. Celui-ci a été chargé de préparer un projet pour la réfection du dernier tronçon de dalle dans cette zone. Le mandat, allant jusqu'aux soumissions rentrées, a permis ainsi de définir le coût de l'ouvrage.

La réfection du voûtage sous les bâtiments de la rue de Lausanne et de la rue de la Mèbre sera effectuée lors du même chantier.

Les dégradations observées ne permettent pas d'envisager des réparations ponctuelles, car les surfaces laissées dans leur état actuel ne pourraient être garanties à long terme.

Choix du moment

Lors de l'adoption en 1996 du préavis relatif à la 1^{ère} étape, la Commission ad hoc avait souhaité que la seconde étape se fasse immédiatement. Pour des raisons financières qui avaient obligé la Municipalité à fixer d'autres priorités, celle-ci avait alors fait figurer cette dépense au plan des investissements en 2008 et 2009 seulement.

Cependant, considérant qu'il faut savoir s'adapter aux circonstances, elle est revenue sur sa position afin de profiter de l'aménagement de l'îlot de la Source pour entamer ces travaux. En effet, le parking du futur immeuble jouxtant le voûtage de la rivière, il sera moins aisé après la fin de la nouvelle construction, d'entreprendre des travaux de réfection aux abords de la Mèbre. De plus, si les deux chantiers sont menés en parallèle, les nuisances seront de plus courte durée pour les habitants du quartier.

Descriptif du projet

A. Profils 416 à 442 et 478 à 513

La variante choisie lors de la réalisation de la première étape en 1966 (variante dalle préfabriquée) avait confirmé que ce choix était judicieux par rapport aux contraintes imposées par la configuration des lieux.

Cette variante de la réfection de la dalle de la Mèbre offre une garantie de sécurité accrue pour la réalisation des travaux. En effet, cette solution de dalle autoportante permet d'éviter l'installation d'un étayage dans la Mèbre, étayage qui, en cas de crue de la rivière, pourrait soit faire un barrage, soit être emporté par les hautes eaux, causant dans les deux cas de figure des dégâts importants.

La solution consiste en un démontage complet des deux tronçons de la dalle avec reconstruction sur 40 m. et 26 m. environ, y compris leurs appuis existants sur une hauteur de 30 à 40 cm, selon leur degré de dégradation.

La nouvelle dalle d'une épaisseur de 30 cm en béton armé semi-préfabriqué sera protégée par la pose d'une étanchéité de type asphalte sur la partie supérieure, et la création de joints de dilatation entre les différentes étapes de construction.

B. Profils 402 à 416 et 513 à 525

Les zones de la dalle de la Mèbre situées sous les bâtiments de la rue de la Mèbre et de la rue de Lausanne seront traitées par reprofilage au moyen de béton sain et traitement des armatures corrodées après élimination des parties altérées.

Les zones les plus détériorées localement pourront être partiellement démolies et reconstruites sur place.

Devis général des travaux

Les travaux mis en soumission selon la même réalisation que la première étape permettront une réalisation rapide de l'ouvrage, de manière à perturber le moins possible l'avancement de la construction du futur bâtiment de la rue de la Source.

Le devis est basé sur le prix moyen des soumissions rentrées en date du 22 novembre 2005.

Reconstruction de la dalle - profils 416/442 et 478/513

Réparation de la dalle - profils 402/416 et 513/525

- Installation de chantier	Fr.	33'000.--	
- Travaux préparatoires	Fr.	15'000.--	
- Démolition, terrassement et sciage	Fr.	155'000.--	
- Coffrages + béton + acier	Fr.	104'000.--	
- Dalles préfabriquées	Fr.	87'000.--	
- Reconstruction et réparation	Fr.	56'000.--	
- Main-d'œuvre en régie	Fr.	38'000.--	Fr. 488'000.--

Etanchéité de la dalle - profils 416/442 et 478/513

- Préparation du support	Fr.	2'000.--	
- Etanchéité, relevés et retouches	Fr.	9'000.--	
- Couche de protection	Fr.	11'500.--	
- Asphalte, joints divers	Fr.	3'500.--	
- Main-d'œuvre en régie	Fr.	2'000.--	Fr. 28'000.--

<u>Dépose et repose éclairage du voûtage</u>			Fr. 14'000.--
--	--	--	---------------

Honoraires et frais

- Honoraires d'étude	Fr.	16'000.--		
- Honoraires pour réalisation	Fr.	51'000.--		
- Frais de reproduction	Fr.	3'000.--	Fr.	70'000.--
<u>Imprévus et divers env. 5%</u>			Fr.	25'000.--
<u>Hausses 2006 env. 3%</u>			Fr.	<u>15'000.--</u>
	Total		Fr.	640'000.--
	TVA 7,6 %		Fr.	<u>49'000.--</u>
	Coût des travaux		Fr.	689'000.--
			=====	

Deux montants de Fr. 400'000.-- figurent au plan des investissements 2008 et 2009, mais le degré d'urgence nous contraint à réaliser ces travaux en une seule étape du fait du développement de la rue de la Source.

Coût de l'investissement et charges de fonctionnement

Aucun coût du capital n'est engendré par cette dépense du fait qu'elle est compensée par un prélèvement dans le fonds.

De plus, ces travaux n'entraîneront pas de charges de fonctionnement.

Conclusions

S'agissant de travaux nécessaires à l'entretien du voûtage de la Mèbre, la Municipalité estime qu'il est judicieux de saisir l'occasion du chantier de l'îlot de la Source pour les entreprendre de suite.

—

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie de Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 69 de la Municipalité 16 janvier 2006,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la dalle de la Mère entre la rue de Lausanne et la rue de la Mère (2^{ème} étape).
2. **Accorde**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de **Fr. 689'000.--** TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt, si nécessaire, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 37 - Bureau technique - plus précisément sous le numéro 3761 - Réseau égouts et épuration. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5010 - Ouvrage de génie civil et d'assainissement -, plus précisément dans le compte No 3761.5010.101 " Dalle de la Mère - Réfection 2^{ème} étape ".

Cette dépense sera amortie en une seule fois au moyen d'un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet - No de compte 9280.01 "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 janvier 2006.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

A.-M. DEPOISIER (L.S.)

J.-D. LEYVRAZ

Membres de la Municipalité concernés : M. Raymond Bovier
M. Jean-Jacques Ambresin

Annexe : 1 plan